



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Formulaire de demande d'agrément relatif à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégories F4 ou T2 ou d'articles pyrotechniques de catégories 2 ou 3 conçus pour être lancés par un mortier

En application des articles 6 et 9 du décret n°2019-540 du 28 mai 2019, et sous peine de sanctions pénales :

1°) La mise en œuvre d'articles pyrotechniques des catégories F4 et T2 par des personnes qui n'étaient, avant le 31 mai 2019, pas titulaires d'un certificat de qualification F4/T2 nécessite, outre la détention de ce certificat, la détention d'un agrément préfectoral.

2°) Les personnes qui étaient déjà titulaires d'un certificat F4/T2 à la date du 31 mai 2019 ne peuvent continuer à mettre en œuvre de tels articles pyrotechniques qu'à la condition d'avoir déposé en préfecture une demande d'agrément au plus tard le 30 novembre 2019.

L'agrément est délivré après enquête administrative prévue aux articles L.114-1 et R.114-5 du Code de la sécurité intérieure.

Demande à transmettre par courrier à :

Préfecture de la Drôme

Cabinet du préfet

Bureau de la planification et gestion de l'événement

3 boulevard Vauban

26030 VALENCE Cedex 9

1 – Identification du demandeur :

Madame Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'époux (se) : _____

Prénom (s) : _____

Né (e) le : ___ / ___ / _____

Lieu de naissance : _____ N° de département : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

2 – Pièces à fournir :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile
- Copie du certificat F4/T2 actuel (si vous êtes déjà titulaire du niveau 1 ou 2)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur